

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022

LES ATELIERS DE MAURIENNE
847 rue des Chaudannes
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

Aux membres de l'association LES ATELIERS DE MAURIENNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES ATELIERS DE MAURIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le correct rattachement des subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolet, le 26 mai 2023

Le commissaire aux comptes
SR AUDIT



Nelly RICHARD

Bilan le commissaire aux comptes

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 817	7 708	109	109
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	11 800		11 800	11 800
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 700		4 700	4 700
Installations techniques, matériel et outillage	110 612	80 904	29 708	42 686
Autres immobilisations corporelles	372 402	293 656	78 746	96 670
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	152		152	152
Autres immobilisations financières	2 906		2 906	2 906
ACTIF IMMOBILISE	510 388	382 267	128 122	159 023
Stocks				
Matières premières et autres approv.	7 329	3 200	4 129	2 339
Produits intermédiaires et finis	57 361		57 361	31 729
Avances et acomptes versés sur commandes	6 178		6 178	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	88 184		88 184	87 737
Autres créances	68 623		68 623	76 604
Divers				
Disponibilités	332 330		332 330	355 426
Charges constatées d'avance	10 985		10 985	10 481
ACTIF CIRCULANT	570 989	3 200	567 789	564 316
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 081 378	385 467	695 911	723 338

Bilan le commissaire aux comptes

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
RESULTAT DE L'EXERCICE	31 844	13 412
Subventions d'investissement	82 730	112 026
FONDS PROPRES	114 573	125 438
Apports	467 055	453 642
Fonds associatifs avec droit de reprise	467 055	453 642
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	467 055	453 642
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 828	46 568
Dettes fiscales et sociales	98 455	90 627
Autres dettes		7 049
DETTES	114 283	144 258
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	695 911	723 338

Compte de résultat

le commissaire
aux comptes

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	53 817	6,02	43 712	4,14	10 105	23,12
Production vendue	412 811	46,20	486 545	46,09	-73 734	-15,15
Production stockée	25 632	2,87	-28 540	-2,70	54 172	-189,81
Subventions d'exploitation	425 121	47,58	524 179	49,65	-99 058	-18,90
Reprises et Transferts de charge	37 664	4,22	25 585	2,42	12 079	47,21
Cotisations	1 685	0,19	1 290	0,12	395	30,62
Autres produits	3 314	0,37	2 893	0,27	421	14,54
Produits d'exploitation	960 045	107,46	1 055 665	99,99	-95 620	-9,06
Achats de matières premières	23 904	2,68	27 239	2,58	-3 335	-12,24
Variation de stock de matières premières	-4 990	-0,56	6 420	0,61	-11 410	-177,72
Autres achats non stockés et charges externes	120 006	13,43	131 443	12,45	-11 437	-8,70
Impôts et taxes	26 624	2,98	26 056	2,47	568	2,18
Salaires et Traitements	654 370	73,24	730 208	69,17	-75 838	-10,39
Charges sociales	98 126	10,98	112 983	10,70	-14 857	-13,15
Amortissements et provisions	40 561	4,54	45 377	4,30	-4 816	-10,61
Autres charges	49	0,01	1 424	0,13	-1 375	-96,56
Charges d'exploitation	958 650	107,30	1 081 151	102,41	-122 501	-11,33
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 395	0,16	-25 486	-2,41	26 881	-105,47
Produits financiers	1 329	0,15	567	0,05	762	134,36
Résultat financier	1 329	0,15	567	0,05	762	134,36
RESULTAT COURANT	2 724	0,30	-24 919	-2,36	27 643	-110,93
Produits exceptionnels	29 536	3,31	39 959	3,79	-10 423	-26,09
Charges exceptionnelles	416	0,05	1 627	0,15	-1 212	-74,46
Résultat exceptionnel	29 120	3,26	38 332	3,63	-9 212	-24,03
EXCEDENT OU DEFICIT	31 844	3,56	13 412	1,27	18 431	137,42
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	39 134		42 853		-3 719	-8,68
Total des produits	39 134		42 853		-3 719	-8,68
Personnel bénévole	39 134		42 853		-3 719	-8,68
Total des charges	39 134		42 853		-3 719	-8,68

Règles et méthodes comptables

le commissaire
aux comptes

Désignation de l'association : LES ATELIERS DE MAURIENNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 695 911 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 31 844 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/02/2023 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association LES ATELIERS DE MAURIENNE a pour objet social :

- Favoriser l'insertion professionnelle de personnes en situation de précarité et d'exclusion
- Faire grandir la solidarité humaine en veillant en particulier à ce que les personnes les plus en difficultés en soient les premières bénéficiaires
- Favoriser l'expression artistique de tous et enrichir le patrimoine local d'oeuvre collectives (ex : L'AURA)
- Expérimenter de nouvelles formes de travail et d'utilité sociales

Pour réaliser ses objectifs, l'association se donne les moyens de créer tous services et prestations rendues possibles par les lois relatives à l'insertion par l'activité économique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Effectif moyen du personnel : 26 ETP

Notes sur le bilan

le commissaire
aux comptes

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 617			19 617
Immobilisations incorporelles	19 617			19 617
- Terrains	4 700			4 700
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	110 612			110 612
- Installations générales, agencements aménagements divers	115 887			115 887
- Matériel de transport	199 625			199 625
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 430	6 460		56 889
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	481 254	6 460		487 714
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	152			152
- Prêts et autres immobilisations financières	2 906			2 906
Immobilisations financières	3 058			3 058
ACTIF IMMOBILISE	503 929	6 460		510 388

Notes sur le bilan

le commissaire
aux comptes

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 460		6 460
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		6 460		6 460
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 708			7 708
Immobilisations incorporelles	7 708			7 708
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	67 926	12 978		80 904
- Installations générales, agencements aménagements divers	54 722	9 025		63 747
- Matériel de transport	175 710	8 809		184 519
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 840	6 550		45 390
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	337 198	37 361		374 559
ACTIF IMMOBILISE	344 906	37 361		382 267

Notes sur le bilan

le commissaire
aux comptes

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 170 698 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 906		2 906
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	88 184	88 184	
Autres	68 623	68 623	
Charges constatées d'avance	10 985	10 985	
Total	170 698	167 792	2 906
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

le commissaire
aux comptes

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	453 642		13 412		467 055
Ecart de réévaluation					
Réserves		13 412		13 412	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	13 412	-13 412	31 844		31 844
Situation nette	467 055		45 256	13 412	498 899
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	112 026			29 296	82 730
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	579 080		45 256	42 708	581 628

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 114 283 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 828	15 828		
Dettes fiscales et sociales	98 455	98 455		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	114 283	114 283		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	8 426
CONGES A PAYER	26 408
ETAT CHARGES A PAYER	4 340
Total	39 174

Notes sur le bilanle commissaire
aux comptes**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	10 985		
Total	10 985		

Notes sur le compte de résultat

le commissaire
aux comptes

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		335 883	89 238			425 121
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement		6 752	6 752		16 920	30 424
						455 545

le commissaire
aux comptes

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	39 134	42 853
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	39 134	42 853
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	39 134	42 853
Total	39 134	42 853